

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Membres : 34

Présents : 19

Votants : 26

Date convocation : 12 septembre 2019

Date affichage : 12 septembre 2019

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Rocquancourt le jeudi 19 septembre 2019 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Denis VIEL, Maire.

Étaient présents : M. Viel, M. Bellanger, M. Deru, Mme Bouchard, Mme Maache, M. Cardon, M. Robert (arrivé à 19h45), M. Bossuyt, M. Bodin, M. Hay, Mme Lebreton, M. Broché, M. Degrenne, M. Voivenel, M. Maunoury, Mme Vivien, Mme Berthier, Mme Tani. Mme Catherine

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Toussaint (pouvoir à M. Degrenne), M. Mathon (pouvoir à M. Robert), Mme Verhaeghe (pouvoir à Sylvaine Maache), Mme Suriray (pouvoir à M. Viel), Mme Chédot (pouvoir à M. Bellanger), Mme Marie (pouvoir à M. Bellanger), Mme Mercier (pouvoir à M. Cardon)

Absents : M. Marie, Mme Mikolajczak, M. Lepage, M. Lerbour, M. Sausseureau, Mme Trinel-Daragon, M. Boizard. Mme Maitre

Madame Maache a été nommée secrétaire de séance.

Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2019 : Aucune observation sur le précédent compte-rendu

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Participation citoyenne : la gendarmerie souhaite mettre en place le dispositif sur Castine-En-Plaine et nommer des référents. Une présentation sera faite aux élus lors d'un prochain conseil.

► Mise à jour du bornage Rue de la Paix – Rue Jean Mermoz et Rue de la République entre le bailleur social Inolya, les riverains et la commune. Le document définitif est en cours d'élaboration.

► Illuminations de fin d'année pour Rocquancourt et Tilly la Campagne : un devis auprès de la société Leblanc Illuminations est en cours afin de comparer les tarifs proposés par le prestataire actuel Naixia Illuminations

► Les associations AAMABA, AFM Téléthon, APE Bourguébus ont fait parvenir un courrier de remerciements pour la subvention accordée par la municipalité

► Une enquête publique se déroulera du 30 septembre 2019 au 30 octobre 2019 suite à la demande d'autorisation d'exploiter présentée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du ministère de l'intérieur. Il s'agit du site situé à Bellengreville. Le conseil municipal est amené à émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête publique.

► PLU : demande de modification portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU et redéfinition du site commercial réalisée sur la zone 1AUc en réduisant l'emplacement réservé. Ces demandes ont été validées auprès du Vice-Président délégué à la prospective territoriale Caen La Mer. Le dossier sera présenté en conseil communautaire le 26 septembre.

HARMONISATION DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxes sur le foncier bâti :

La commune de Castine-en-Plaine souhaite harmoniser l'ensemble des taxes sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De supprimer l'exonération de 2 ans pour les locaux qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'État. (Cette exonération avait été supprimée par les communes historiques de Tilly la Campagne et Hubert-Folie).
- De supprimer l'exonération de 2 ans à 100 % pour les créations d'entreprises et les reprises d'entreprises en difficulté. (Cette exonération était en place sur la commune historique de Rocquancourt)

Taxe communale forfaitaire sur les cessions à titre onéreux sur les terrains nus devenus constructibles.

Monsieur Bellanger rappelle que la taxe concerne uniquement la plus-value liée à la transformation du terrain agricole en terrain constructible. M. Bellanger propose d'instaurer cette taxe sur le territoire de Castine-En-Plaine.

Monsieur Deru indique qu'il souhaite poursuivre l'exonération.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- De mettre en place sur l'ensemble du territoire de Castine-en-Plaine, à compter du 1^{er} janvier 2020, la taxe communale forfaitaire sur les cessions à titre onéreux sur les terrains nus devenus constructibles.

ADHÉSION AU SERVICE JURIDIQUE DE CAEN LA MER

Il s'agit d'un service support des autres services existants dans chaque commune dans les domaines cités ci-dessous mais qui ne peut pas intervenir pour tout, certaines demandes étant hors champs d'intervention.

Conseil juridique

- Apporter une expertise juridique sur les demandes écrites qui lui seront adressées en vue d'aider la Commune dans ses prises de décisions. Lorsqu'il n'y a pas de caractère de confidentialité, les réponses apportées sont mises à disposition des membres du service.
- Apporter une assistance dans la rédaction d'actes juridiques des Communes (conventions, règlements communaux...).
- Constituer une base de données de modèle de documents (conventions, arrêtés, délibérations, ...) accessibles aux communes membres

Contentieux

-Apporter son assistance dans le cadre des procédures pré-contentieuses :

Analyse des risques et conseil le cas échéant sur le retrait de l'acte contesté (3 mois pour les autorisations droits des sols, 4 mois pour les autres)

Rédaction des réponses aux recours gracieux

Gérer et suivre les contentieux des communes (rédaction de mémoires et représentation de la commune en justice par le service commun, de constitutions de partie civile, ou suivi des dossiers externalisés auprès d'avocats, désignés après consultation effectuée par le service commun et dont les honoraires sont réglés par la Commune)

Assurer une veille juridique

Formation

Proposer des sessions de formations et d'information sur des sujets juridiques :

Les règles d'occupation du domaine public

Les pouvoirs de police du Maire

La communication en période préélectorale

Hors domaine d'intervention

Il ne couvre pas l'expertise en matière d'assurance et de commande publique.

Il n'institue pas un contrôle de légalité systématique des actes passés par les communes.

Il ne comprend pas d'exécution financière afin de régler les prestataires les cas échéants désignés

Le coût :

Part fixe : 1409 €.

Part variable : 0.44 € par habitant, Castine-en-Plaine comptant 1410 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour la formule 1 comme définie ci-dessus pour un budget de 2029.40 € et autorise Monsieur Viel à signer la convention entre la commune de Castine-en-Plaine et Caen la mer.

RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT D'HUBERT-FOLIE

Les travaux dans le lotissement des Ormes (29 lots) à Hubert Folie ont été validés sans réserve par procès-verbal avec les techniciens de Caen La Mer fin en mars 2019. Les voiries et espaces communs peuvent donc être rétrocédés à Castine-En-Plaine.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la rétrocession du lotissement des Ormes à Castine-En-Plaine.

OUVERTURE D'UN POSTE AU SERVICE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, en raison de l'accroissement de travail aux services administratifs suite à la création de la commune nouvelle.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif. Le poste créé porte sur une durée hebdomadaire de travail de 15 heures et sera à pourvoir au 1^{er} décembre 2019. La rémunération se fera sur la base de l'échelle indiciaire 3 en tenant compte de l'ancienneté de la personne recrutée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2019.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0 / - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

CAUTION POUR LES LOCATIONS DE LOGEMENTS

La commune d'Hubert-Folie dispose de 3 logements sur son territoire. La commune d'Hubert-Folie avait mis en place le paiement d'une caution de 600 € pour l'entrée des locataires dans un logement, caution qui est restituée au départ du locataire dans un délai de 2 mois, sous réserve de retenues éventuelles dues à des détériorations dans le logement.

Madame POTIER Mathilde a quitté le logement 4 ter rue de l'église le 15 août 2019, dont la commune de Castine-en-Plaine est propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide

- De restituer à Madame Mathilde POTIER, la caution de 600 € qu'elle avait versé à son entrée dans le logement.
- De définir une caution de 600 € à chaque locataire entrant dans les logements en location d'Hubert-Folie.
- De restituer cette caution sous réserve de retenues éventuelles, pour un locataire sortant.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LE CASTELET À LA BIBLIOTHÈQUE

La commune de Rocquancourt a accueilli les habitants du Castelet (Garcelles-Secqueville et Saint Aignan de Cramenil) pour la période allant de septembre 2018 - août 2019 à la bibliothèque de Rocquancourt, commune déléguée de Castine-en-Plaine. La commune de Castine-en-Plaine alloue la somme de 2000 euros pour le budget de la bibliothèque, soit 13.33 € par personne inscrite. 27 habitants du Castelet sont inscrits à la bibliothèque de Castine-en-Plaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De demander une participation financière à la commune du Castelet de 359.91 € soit 13.33 € X 27 habitants inscrits.
- Le paiement se fera par mandat administratif.
- Autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN HABITANT

Une habitante a fait une demande d'indemnisation de 2 000 euros suite à la rétrocession à titre gratuit d'un terrain de 200 m² accordée par sa mère à la commune en 2006.

Après délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité contre l'indemnisation

APRÈS-MIDIS SÉNIORS À TILLY LA CAMPAGNE

Madame Vivien propose de mettre en place des animations ouvertes à tous les aînés de plus de 65 ans de Castine-en-Plaine. Cette animation aurait lieu un jeudi après-midi par mois, à Tilly la Campagne, et pourrait commencer fin octobre. Les seniors pourront ainsi se retrouver autour d'activités jeux. Le goûter proposé lors des animations sera offert par la municipalité.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité d'organiser des animations 1 jeudi après-midi par mois, pour les seniors de plus de 65 ans de Castine En Plaine.

QUESTIONS DIVERSES

► M. Deru demande que le Relais d'Assistantes Maternelles soit remis en place car le service est financé par Caen La Mer et précise par ailleurs qu'un nouvel abribus est en cours d'installation à Tilly la campagne (sortie du Val 1). M. Deru rappelle la fête Saint Denis le 20 octobre à Tilly la campagne.

► Mme Maache indique que 153 enfants sont scolarisés à Rocquancourt répartis sur 6 classes. 130 enfants sont inscrits à la cantine et 19 enfants sont transportés par le bus scolaire quotidiennement.

► M. Cardon précise que les familles de Tilly la Campagne sont satisfaites du transport scolaire mis en place.

► Mme Vivien demande s'il est possible d'envisager un lieu d'accueil pour les familles qui auraient besoin d'être relogées rapidement en écho à la famille victime d'un incendie au sein de leur maison à Rocquancourt. M. Viel propose d'étudier la possibilité d'aménager les combles de la Mairie. A cette occasion M. Viel remercie Mme Bouchard et M. Bodin pour leur intervention auprès des habitants concernés. Mme Vivien fait le constat qu'il n'y a toujours pas d'habitants de Tilly la campagne et d'Hubert Folie inscrits à la bibliothèque.

► Mme Berthier rappelle que le club photo Empreintes participe au concours de photo de Mondeville » Le thème retenu était L'eau dans tous ses états. La remise des prix se déroulera le vendredi 27 septembre à 18 h au centre socio-culturel de Mondeville.

► M. Robert indique que la municipalité dispose de 1 027 000 euros de trésorerie au 31 juillet. Les factures liées à ENIR 2 ont été réglées. Il reste à payer le transport scolaire.

► M. Maunoury indique suite à la commission infrastructures de Caen La Mer que l'aéroport de Carpiquet à une activité en hausse (300 000 passagers), que l'extension de la piste est en projet et que des travaux pour augmenter la capacité du parking

sont prévus pour atteindre une capacité de 800 places. M. Maunoury fait part de l'élection du nouveau bureau de l'ASL. Monsieur Romain HUBERT a été élu président.

► Mme Tani évoque le plan de lutte contre l'isolement des personnes âgées des petits frères des pauvres (association caritative laïque). L'association dont Mme Tani est référente, recherche des bénévoles. M. Viel demande que les élus lui signalent les personnes en situation d'isolement.

► M. Bossuyt demande quelles seront les orientations en termes d'animation pour les aînés à Hubert Folie. M. Viel précise que toutes les actions prévues sur les trois communes historiques sont maintenues et que tous les aînés de plus de 65 ans de Castine-En-Plaine pourront participer à l'animation Galette des Rois à la salle des fêtes de Rocquancourt. En 2020 une harmonisation sera faite.

► M. Bodin indique que l'installation du chantier pour les travaux au sein de l'école débutera le 30 septembre. Des zones de passages des élèves et de circulation seront mises en place dans l'enceinte de l'école.

Mme Bouchard précise que le bus pour la soirée cabaret du 12 octobre est complet. Le départ se fera à 18 heures.

► M. Bellanger rappelle que l'inauguration du city stade d'Hubert Folie a eu lieu le 31 août en présence de Mme Boulay, de M. Viel, de M. Deru et de quelques élus. Il précise que le city stade était très attendu par les habitants, qu'il est très utilisé et que le défaut lié à la porte d'accès a été résolu. M. Bellanger ajoute que le SDEC va recenser les candélabres et les éclairages de plus de 30 ans dont le coût d'entretien est de 45 euros par an. Une campagne sera lancée pour remplacer les équipements les plus anciens (Coût remplacement = 500 euros mais un financement de 250 euros par l'État). Une autre campagne verra le jour pour promouvoir l'éclairage solaire pour les collectivités et les particuliers (un diagnostic sera proposé et une information sera faite aux habitants pour bénéficier d'aides au financement).

Fin de séance 21h02

Date du prochain conseil municipal : mardi 5 novembre 2019

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme les jour mois et an susdits.